

DECISION n° CTRL/2018/04 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'établissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime

La directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le Livre VI du code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.622-50,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 modifiée, portant organisation de l'établissement,

Vu la décision n° CTRL/2018/03 du 30 mai 2018 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'établissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime,

DECIDE

Article 1

A l'annexe de la décision n° CTRL/2018/03 susvisée, le nom de Monsieur Pierre GUILBERT est supprimé de la liste des agents énumérés pour la région BRETAGNE.

Article 2

A l'annexe de la décision n° CTRL/2018/03 susvisée, les noms de Madame Marion BOUYE et de Monsieur Pierre GUILBERT sont ajoutés à la liste des agents énumérés pour la région OCCITANIE.

Article 3

A l'annexe de la décision n° CTRL/2018/03 susvisée, les noms de Messieurs Vincent PUECHMEJA, Romain TONIOLO et Patrick TROUILLET sont supprimés de la liste des agents énumérés pour la région OCCITANIE.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 31 août 2018

Christine AVELIN